



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

**Division des examens
et concours
DEC 2**

Affaire suivie par
Soukeyna Gueye-Mary
Chef de service

Téléphone
01 43 93 71 42
Courriel

ce.93dec@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Bobigny, le 16 octobre 2015

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements,
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
de SEGPA,
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des écoles primaires et des établissements spécialisés.

Objet : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles
maître formateur (C.A.F.I.P.E.M.F) session 2016.

Références : - décret n°85-88 du 22.01.1985 modifié par l'arrêté du 20 juillet 2015 ;
- arrêté du 20.07.2015 (BO n°30 du 23 juillet 2015)
- circulaire ministérielle n° 2015-109 du 21 juillet 2015.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République réforme en profondeur la formation aux métiers du professorat et de l'éducation. Cette réforme nécessite la constitution d'un réseau dense d'enseignants et de personnels d'éducation formateurs. Cette certification vise à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur.

Je vous prie de bien vouloir inviter les instituteurs et professeurs des écoles placés sous votre responsabilité et désireux de s'inscrire à l'examen cité en objet, à se reporter aux textes ci-dessus référencés.

Il est à noter qu'une obligation d'inscription existe pour les candidats déjà en possession d'une admissibilité antérieure et pour les détenteurs d'un CAFIPEMF souhaitant présenter une autre option.

Les candidats doivent justifier d'au moins cinq années de services accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou non titulaire. Les services peuvent avoir été accomplis de manière discontinue ou à temps partiel.

A. Inscription :

Le dossier administratif de chaque candidat devra être déposé avant le 28 novembre 2015 à la DSDEN de la Seine-Saint-Denis, service des concours (DEC 2), bureau 4A04 (4ème étage).

Il peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/enseignants-1d>



2/2

B. Phase d'admissibilité :

Le dossier d'admissibilité doit être déposé le 17 février 2016 avant 18h00 auprès de la DEC 2. Il comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) ainsi que les rapports d'inspection.

Les candidats déjà détenteurs d'un CAFIPEMF ou d'une admissibilité antérieure en sont dispensés.

C. Phase d'admission :

- Les candidats déclarés admissibles lors de la session 2016 se détermineront sur le choix de l'épreuve pratique professionnelle avant le 9 décembre 2016, (Un formulaire leur sera envoyé le moment venu) puis devront déposer leur mémoire de 20 à 30 pages hors annexes (7 exemplaires + 1 PDF) à la mi-février 2017 (la date précise reste à déterminer).

Au préalable, afin d'accompagner et d'aider les candidats dans leur construction de sujet et de définition d'une thématique abordable dans le cadre de l'épreuve d'admission, une commission d'agrément du sujet de mémoire a été mise en place. Elle se tiendra le 11 mai 2016. Le dépôt du sujet devra s'effectuer le mercredi 4 mai 2016 auprès du service de la DEC 2.

- Les candidats déjà détenteurs d'un CAFIPEMF ou d'une admissibilité antérieure sont eux dans l'obligation de faire connaître leur choix d'épreuve le 11 décembre 2015 (un formulaire leur sera adressé dès la validation de leur inscription) puis devront remettre leur mémoire le 12 février 2016 (7 exemplaires + 1 PDF).

La commission d'agrément sujet mémoire aura lieu le mercredi 9 décembre 2015 et le dépôt du sujet s'effectuera le mercredi 2 décembre 2015.

Je vous sais gré par avance d'assurer le plus largement possible la diffusion de ces informations auprès des enseignants intéressés par cette certification.

Je vous rappelle également toute l'importance de cette orientation professionnelle. Les besoins de formation restent et resteront importants dans notre département. Il est essentiel de rechercher et susciter les candidatures d'enseignants pouvant entrer dans cette démarche.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Christian Wassenberg